

Risque d'incendie en forêt

DATE D'ENVOI : 19.06.2026

Appel à la prudence

Degré 3

Genève relève ce jour son niveau de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt et appelle à la prudence du public :

- Les feux de plein air doivent faire l'objet d'une surveillance accrue pour éviter tout départ d'incendie
- Toutes les règles de précaution en vigueur doivent être appliquées strictement.

À ce jour, la situation ne nécessite pas que les feux de plein air soient totalement restreints.

Compte tenu d'une période marquée par des journées chaudes et très ensoleillées, Genève relève ce jour son indice de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt, avec désormais le statut :

- "danger marqué", soit le niveau de danger 3 sur une échelle de 5.



Cet indicateur est basé notamment sur l'analyse de données objectives relatives à la température, l'humidité relative, la vitesse du vent et les dernières précipitations.

Plus d'informations
www.ge.ch/c/foretsfeux

INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS

Les règles en vigueur en tout temps doivent donc être actuellement strictement respectées, notamment par les pique-niqueurs.

Hors des emplacements aménagés avec foyers fixes, les feux sont interdits :

- Dans les espaces forestiers
- Dans les sites protégés (ex: Vallons de l'Allondon et de la Laire, etc.)
- À moins de 10 mètres des lisières

Sur les lieux autorisés, toutes les précautions requises s'imposent :

- Utiliser uniquement les grills (pas de feu au sol)
- Surveiller le foyer et éteindre aussitôt toute flammèche
- Éteindre totalement le feu avant de partir (braises froides)
- Renoncer à faire du feu en cas de vent fort

Ne jamais jeter de mégots ou d'allumettes dans la nature.

En cas de départ de feu, aviser immédiatement les pompiers en appelant le 118.

INFORMATIONS

Pour tout complément d'information :
Mme Edite Peres
Responsable de la conservation des
forêts Département du territoire
+41 22 388 55 35
+41 78 658 77 52